

3^e avenant à la convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif

« FerroForum »

Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « FerroForum » représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 16 est ajouté à la convention conclue le 10 mai 2023 entre parties :

Article 16.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2024, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant total de 20.000,00 euros est accordée à l'association via l'article budgétaire 04.0.33.010 pour son projet « Refaire du fer, vol.1 » dans le cadre de l'appel à projets « Médiation culturelle ».

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

30 DEC. 2024

Pour l'association



Joé Simon
Président

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg


Eric Thill
Ministre de la Culture